



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_41 - École de musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'objectifs 2023-2025*

- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	56	12	68	22

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-

Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

École de musique du Pays Mellois (EMPM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 (annexe)

Annexe(s) :

- *Convention d'objectifs 2023-2025*

- *Contrat d'engagement républicain*

Considérant la convention triennale 2023-2025,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

A ce titre, l'association École de Musique (EMPM) a sollicité la communauté de communes le 27 juin 2022 afin de bénéficier d'une subvention pour un montant de 144 000 € par an soit 432 000 € pour trois ans.

Objet de l'association et ses missions :

- Assurer une formation musicale aux adhérents,
- Développer les pratiques musicales au sein de tout le territoire communautaire,
- Nouer des partenariats ou collaborations avec des personnes physiques ou morales désireuses de développer la pratique musicale sur le Pays Mellois,
- Participer à la vulgarisation de la musique sur le Pays Mellois.

Périmètre géographique d'intervention :

L'association occupe les locaux de l'ancienne Ecole Jules Ferry à Melle. Elle a également 3 antennes sur le territoire : La Mothe Saint-Héray, Chef Boutonne et Celles-sur-Belle. Par ailleurs, afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, l'EMPM se positionnera en tête de réseau des différents acteurs de l'enseignement musical sur le territoire communautaire.

La convention porte sur quatre objectifs :

- Former les élèves mineurs à la musique,
- Mettre en réseau les structures musicales ou autres (harmonies municipales, médiathèques, associations...), présentes sur le territoire pour créer un événement tous les ans ou tous les 2 ans dans le but de créer de la synergie entre chacune d'elles.
- Pour une culture partagée : proposer des animations et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures (bibliothèques, médiathèques...).
- Faire de l'école de musique un pôle ressources (formation d'adultes, accompagnement de structures ...).

La subvention demandée est de 144 000€ et représente 48% du budget global de l'association de 310 692€. La subvention sera composée de deux parties :

- Une part fixe de 70 600€ :
 - Former les élèves mineurs à la musique (la coordination, la planification...) : 36 000€,
 - Mettre en réseau les structures musicales ou autres (harmonies municipales, médiathèques, associations...), présentes sur le territoire pour créer un évènement dans le but de créer de la synergie entre chacune d'elles : 4000 €,
 - Pour une culture partagée : proposer des animations et de la médiation dans le cadre d'interventions extérieures (bibliothèques, médiathèques...) : 29 000 €,
 - Faire de l'école de musique un pôle ressources (formation d'adultes, accompagnement de structures ...) : 1 600€.
- Une part variable de 73 400€ maximale :
 - 220 élèves mineurs x 320€ = 70 400€,
 - 1000€ par antenne maintenue (Chef-Boutonne, Celles-sur-Belle et La-Mothe-Saint-Héray) soit 3 000€.

Critères d'évaluation des objectifs :

- Le nombre d'élèves,
- Le nombre d'antenne sur le territoire,
- Le nombre de répétition,
- Le nombre d'associations accompagnées, conseillées.

Vu l'avis favorable de la commission subvention et partenariat en date du 3 octobre 2022,

Vu l'avis favorable des vice-présidents en date du 10 novembre 2022,

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association École de Musique d'un montant de 144 000€ par an soit 432 000 € pour trois ans dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- AUTORISER la signature des conventions triennales d'objectifs 2023-2025 telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET